

Zeitschrift: Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messager suisse de France

Band: 14 (1968)

Heft: 12

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE

CANTON DE FRIBOURG

M. TSCHUDI ET LA PUISSANCE DIVINE

Dans le discours qu'il a prononcé à Fribourg, lors de l'inauguration des bâtiments de la Faculté des Sciences de l'Université, le conseiller fédéral Tschudi a conté l'anecdote suivante :

« Lorsque j'étais venu à Fribourg pour la séance d'une commission parlementaire, il y a trois ans environ, le recteur d'alors, le père BochenSKI, m'avait conduit ici. Me montrant les fondations de l'un des bâtiments aujourd'hui achevés, il me déclara que sur la somme des dépenses estimée à quelque 20 millions de francs, six bons millions étaient à disposition. Pour financer le reste, il comptait essentiellement sur des subventions fédérales. Il est vrai que le Département fédéral de l'intérieur préparait à ce moment-là le message et l'arrêté concernant l'aide de la Confédération aux universités cantonales, mais il n'y avait pas de décision du Conseil fédéral, ni, à plus forte raison, des Chambres. Lorsque je dis donc au père BochenSKI qu'il fallait avoir une grande confiance en Dieu pour commencer une construction importante et coûteuse sans que les moyens financiers soient assurés, il me répliqua en pointant son index vers moi : "Le Seigneur a ses instruments sur cette terre.". A en juger d'après le résultat que nous avons devant les yeux, nous devons bien admettre que, dans le cas présent, les instruments n'ont pas manqué. »

CANTON DES GRISONS

CANDIDATURE DE SAINT-MORITZ POUR LES JEUX OLYMPIQUES D'HIVER DE 1976

Le comité d'initiative et le conseil exécutif de Saint-Moritz ont pris la décision de poser la candidature de leur commune pour les jeux olympiques d'hiver de 1976. Ils estiment que Saint-Moritz possède une infrastructure suffisante pour organiser des jeux d'hiver, qui ne nécessiteraient aucun crédit extraordinaire. La station, qui convient à toutes les disciplines des sports d'hiver, pourrait, conjointement avec les stations voisines de Sils, Silvaplana, Celerina, Pontresina et Samedan, garantir un nombre suffisant de lits pour héberger environ trente mille spectateurs. Les distances raisonnables n'imposeraient pas le recours à des moyens de transport mécaniques. Enfin, les autorités de Saint-Moritz estiment être en mesure de mettre sur pied des jeux authentiquement sportifs, et non pas des « jeux de prestige ».

CANTON DE NEUCHATEL

DECES DE L'ANCIEN CONSEILLER D'ETAT NEUCHATELOIS ANTOINE BOREL

L'ancien conseiller d'Etat Antoine Borel s'est éteint à Marin, dans sa 83^e année. Le défunt avait siégé durant 17 ans au Conseil d'Etat neuchâtelois. Originaire de Couvet, Antoine Borel avait suivi les cours de l'école normale de Peseux avant de partir en Russie où il fut précepteur. Rentré au pays, il devint directeur des écoles primaires de 1918 à 1925 après avoir obtenu son doctorat ès lettres. Élu sous l'étiquette libérale au Conseil d'Etat, il devait participer au gouvernement neuchâtelois des années 1925 à 1942 en tant que directeur du Département de l'Instruction publique. Il fut ensuite président de la Chambre suisse du cinéma et secrétaire de la Conférence suisse des chefs des Départements de l'Instruction publique. Il représentait également le canton de Neuchâtel au comité de direction de radio-Lausanne.

CREATION D'UNE SOCIETE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA RECHERCHE DES APPLICATIONS DU « LASER »

Sous la raison sociale « L.A.S.A.G., S.A., groupement inter-industriel suisse pour l'application du Laser », s'est constituée, à Neuchâtel, une société anonyme de durée indéterminée, avec siège à Neuchâtel et au capital-actions, entièrement libéré, de 62.800 F. Cette société groupe pour l'instant 17 actionnaires provenant de l'industrie horlogère et de celle des machines de la Suisse entière. Elle a nommé à la tête de son conseil d'administration M. P. Portas, de Genève, en tant que président et le professeur Auwaerter de Balzers comme vice-président. La direction même de la société a été confiée conjointement à M. Dinichet, directeur du Laboratoire suisse de recherches horlogères (« L.S.R.H. »), à Neuchâtel, et M. K.-P. Meyer, directeur de l'institut de physique appliquée de l'université de Berne (« I.A.P. »).

La société a pour but d'encourager et de promouvoir l'application industrielle du Laser, d'effectuer les travaux de recherches et de développements qui s'y rapportent, d'entreprendre le développement d'installations Laser prototypes et de réaliser des essais en séries pré-industrielles pour le compte de ses mandats.

Elle peut, dans ce contexte, exercer toute activité scientifique, industrielle, commerciale et financière et participer à toute opération se rapportant à son but, notamment acheter des procédés et des brevets d'inventions.

Rappelons à ce sujet que le Laser est une source de lumière peu ordinaire qui émet un faisceau de lumière monochromatique, donc d'une seule couleur, pratiquement pas divergent et d'une très grande intensité. Les rayons du soleil concentrés à l'aide d'une loupe, enflammant du papier. Le Laser, lui, fond et évapore les matériaux les plus durs,

REVUE DE PRESSE...

REVUE DE PRESSE...

tels que l'acier, le rubis, le diamant, en un millième de seconde.

Pour parvenir à ses buts, la société disposera d'un équipement moderne : notamment d'un appareil Laser, d'origine allemande, à usages multiples, qui fut exposé pour la première fois, en 1967, à la foire de Hanovre et en constitua l'une des attractions. Relevons que les actionnaires de L.A.S.A.G., S.A. se sont, d'ores et déjà, engagés à doter la société de ce matériel de base nécessaire. L.A.S.A.G. bénéficiera en outre de l'expérience scientifique des deux instituts particulièrement intéressés à ses travaux, à savoir le « I.S.R.H. », à Neuchâtel, et l' « I.A.P. », à Berne.

CANTON DE VAUD

LES MIRACLES DE L'HELIOGRAVURE

L'évolution de la technique, en matière d'imprimerie comme dans d'autres domaines, est extraordinaire et si rapide que l'on a peine à suivre. Dans le domaine de l'impression et spécialement de l'héliogravure, il faut, pour s'adapter, créer et utiliser des machines de plus en plus compliquées, de plus en plus coûteuses. Ainsi Les Presses Centrales Lausanne s.a., dans leurs ateliers de la rue de Genève, utilisent des procédés de plus en plus perfectionnés leur permettant, de l'impression du livre de luxe, de le compléter par des illustrations de couleurs admirables, les reproductions des œuvres d'art, aujourd'hui, sont parfaites comme sont parfaits les originaux. Ainsi elles peuvent répondre aux demandes de la clientèle d'aujourd'hui et à celle de demain.

Les Presses Centrales s.a., ont complété leur outillage par un département « Emballages », officiellement inauguré à Prilly. Dans cette nouvelle usine, voisine des usines Bobst, voulue par un consortium où l'on trouve Baumgartner Papiers s.a., les Imprimeries Réunies, les Presses Centrales, M. Wahli, constructeur de machines, a été construite, sur trois étages, une imposante rotative, le « Corsaire » Bobst-Champlain, un modèle unique, qui, sur cellophane, imprime des papiers d'emballage livré aux fabriques pour l'expédition de leurs produits. La haute technicité de cette machine, qui occupe tout un immeuble, les perfectionnements apportés pour que l'humidité, la chaleur, l'électricité n'exercent aucune influence sur le papier que l'on imprime, pour que les cylindres de cuivre soient invariables, donnent une idée imposante du travail des techniciens doublés de savants.

Ce département « Emballages » a été inauguré, en présence des autorités de Prilly, de nombreux imprimeurs, industriels, beaucoup étant venus de Suisse allemande, car la Suisse allemande est un client fidèle et intéressant de l'industrie typographique romande. MM. R. Piaget, avocat à Lausanne, pré-

dent des Presses Centrales s.a., Tobler, directeur de l'entreprise Bobst à Prilly, G. Rohrer directeur, ont dit toute l'importance technique des ateliers d'héliogravure, de la machine Bobst-Champlain. Les participants, par une visite préalable des ateliers d'héliogravure des Presses Centrales, ont pu se rendre compte de la perfection à laquelle parviennent les techniques modernes.

QUAND LA SUISSE BRILLE PAR SON ABSENCE...

Le Salon international de l'Alimentation vient de fermer ses portes à Paris. Du 27 octobre au 4 novembre, 750 exposants et près de 40 pavillons nationaux ont accueilli des dizaines de milliers de visiteurs, parmi lesquels des journalistes de 45 pays. Pendant une semaine, sur une superficie de 140.000 mètres carrés, producteurs et fabricants ont pu observer les progrès réalisés par leurs concurrents du monde entier. Les négociants et commerçants ont pris connaissance de toutes les ressources, de toutes les nouveautés dans le domaine alimentaire. Bref, ce remarquable Salon était un rendez-vous à ne pas manquer.

La Suisse, pourtant, était absente... , à l'exception de la directrice du « Schweizer Verband Volksdienst-Soldatenwohl » (Service suisse du peuple et du soldat).

« Quand comprendra-t-on chez nous, demande le Centre romand d'Informations agricoles, qu'il est indispensable d'intensifier nos relations avec l'étranger, d'échanger, de dialoguer, d'aller voir ailleurs ce qui s'y passe ? N'avons-nous pas en Suisse des Offices de propagande capables de mettre sur pied un pavillon national ? N'existe-t-il pas un office de propagande en faveur des produits de l'agriculture suisse ? ».

CANTON DE ZURICH

LA SUISSE ET LE COMMERCE D'ARMES

L'enquête ouverte par le ministère public de la Confédération sur une affaire d'exportation de matériel de guerre relance le problème du trafic d'armes, maintes fois discuté en Suisse. On se souvient qu'en août dernier, à la suite d'une protestation du Conseil suisse des associations pour la paix, le Département militaire fédéral avait démenti que des armes suisses aient été exportées à destination du Nigeria.

Pour l'instant, aucune nouvelle précision n'est fournie par les services compétents de la Confédération. Mais sur le fond du problème, on peut rappeler que le commerce d'armes est réglé par l'article 41 de la Constitution (adopté en 1938) : « La fabrication... et le commerce d'armes... sont soumis à une autorisation de la Confédération. » Un arrêté du Conseil fédéral de 1949, plusieurs fois révisé, précise notamment que le permis d'exportation est refusé

REVUE DE PRESSE... REVUE DE PRESSE

si le requérant ne produit pas une déclaration du gouvernement du pays acheteur établissant que le matériel lui est destiné et ne sera pas réexporté. Les décisions sont prises conjointement par le Département militaire et le Département politique. Le Conseil fédéral se prononce sur les questions de principe, et il a plusieurs fois déclaré publiquement que l'exportation d'armes à destination de pays en guerre était interdite.

En juin 1967, le Conseil national a examiné une initiative de M. Werner Schmid visant à contrôler non seulement la fabrication d'armes, mais encore toutes les « prestations fournies en vue de développer des installations industrielles d'armement ». Estimant qu'un tel contrôle sera impraticable, le conseil national a rejeté l'initiative. Mais à cette occasion, le conseiller fédéral Célio avait pu déclarer notamment : « Le Conseil fédéral est soucieux d'éviter tout acte qui pourrait exposer notre pays à des critiques sur le plan moral. Il est surtout soucieux de sauvegarder son prestige. Nous ne voulons pas que celui-ci soit mis en jeu par l'exportation de matériel de guerre. » Et plus loin : l'application de l'article 41 de la constitution « n'a jamais donné lieu à des critiques particulières. Notre position en face de l'initiative de M. Schmid ne doit pas être interprétée comme un relâchement de notre prudence et de la rigueur avec laquelle nous considérons notre devoir de contrôle dans le domaine des exportations d'armes et de matériel d'armement. Ce contrôle s'impose d'ailleurs d'autant plus aujourd'hui que la situation internationale est tendue ».

Selon des renseignements pris à diverses sources, l'enquête ouverte auprès de la maison Oerlikon Buehrle concernait la livraison illicite d'armes à certains pays du nord-est de l'Afrique. Au Palais fédéral, on précise qu'un cas d'une telle gravité n'a jamais été enregistré par les autorités suisses.

EXPORTATIONS D'ARMES : OUVERTURE D'UNE ENQUETE CHEZ BUHRLE

Entre l'été 1967 et l'automne 1968, la fabrique de machines-outils Oerlikon Bührle et Cie, à Zurich, a présenté à plusieurs reprises à l'office fédéral compétent des demandes d'exportation de matériel de guerre (canons, munitions, fusils pour aviation).

Elles ont été accordées dans la mesure où il s'agissait d'exportations destinées à des pays n'étant pas en guerre. Des attestations écrites des pays destinataires certifiant que ce matériel de guerre ne serait pas exporté étaient jointes auxdites demandes.

D'après un communiqué du Département fédéral de justice et police, on apprit par la suite que dans un cas, le matériel de guerre avait probablement été dirigé ou réexpédié dans un pays en guerre alors que, dans d'autres cas, on apprend que les attestations des pays destinataires relatives à l'engagement pris de ne pas exporter ce matériel étaient falsifiées.

Le ministère public fédéral a, par conséquent, ouvert une enquête de police judiciaire contre les personnes impliquées dans cette affaire. Elle permettra d'établir, si, et dans quelle mesure, des représentants de la firme zuricoise ont contrevenu aux dispositions en vigueur, conclut le communiqué.

ON A RETROUVE LA TOMBE D'ULRICH VON HUTTEN

La tombe du chevalier humaniste Ulrich von Hutten a été retrouvée dans la petite île d'Ufenau, sur le haut lac de Zurich. Disparue depuis des siècles, on savait seulement qu'elle devait se trouver dans cette île, où von Hutten avait été enterré, le 29 août 1523.

C'est l'anthropologue, Erik Hug, qui l'a retrouvée, après de longues recherches, dans le cimetière de l'ancienne église paroissiale. Le squelette, encore bien conservé, reposait à une profondeur de 75 cm seulement. Il a été identifié par l'Institut de médecine légale de l'Université de Zurich.

Ulrich von Hutten, ami de Zwingli, s'était attaché à diffuser la réforme dans les cantons alémaniques. Son souvenir fut commémoré par les libéraux du XIX^e siècle et l'écrivain Conrad-Ferdinand Meyer en fit le personnage d'une de ses œuvres.

LE SUISSE CALFEUTRÉ CHEZ SOI ?

Au cours d'une séance de direction de l'aide suisse de l'étranger, M. K. Henking, professeur d'ethnologie, fit un exposé dont nous tirons le passage suivant : « Le Suisse moyen a l'habitude de sortir chaque matin d'un lit, un meuble inventé en Orient, il y a quelques milliers d'années, puis il se rase, perpétuant ainsi une coutume des anciens sumériens. Il passe ensuite de son pyjama, un vêtement indo-persan, dans un pantalon et un paletot, dont l'origine est le costume des nomades d'Asie centrale et de certaines peuplades arctiques. Quant à ses chaussures, leur forme remonte aux étrusques. Une fois habillé, notre Suisse moyen avale pour son petit déjeuner, une boisson éthiopienne : du café. Il se rend ensuite à son bureau, où il brasse du papier, profitant ainsi d'une invention chinoise. Il fume sa pipe, le cigare ou la cigarette, sans se douter qu'il a emprunté cette habitude des anciens indiens. A midi, ou le soir, il ingurgite des pommes de terre, une spécialité des anciens péruviens. Passant devant un kiosque, édifice d'origine persane, il y achète un journal, qui est une invention des Chinois et des Romains et dont les lettres sont prises d'un alphabet hérité des Phéniciens. Notre Suisse moyen, après avoir payé son quotidien avec une ou deux pièces métalliques — une trouvaille sardo-lydienne —, se met à lire les terribles nouvelles venues du monde entier et se dit, en remerciant peut-être Dieu le père, comme on le faisait autrefois en Orient, que tout va tellement mieux en Suisse qu'ailleurs, démontrant par là une mentalité ethnocentrique, ce qui est la chose la plus naturelle au monde. »